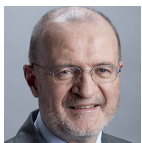




03.410

Parlamentarische Initiative APK-SR. Verordnung der Bundesversammlung über ihre Delegationen in internationalen parlamentarischen Versammlungen und zur Pflege der Beziehungen mit Parlamenten anderer Staaten**Initiative parlementaire CPE-CE. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les délégations auprès d'assemblées parlementaires internationales et sur les délégations chargées des relations avec les parlements d'autres Etats**

PELLI FULVIO

Tessin

(R)

Pelli Fulvio (R, TI), pour le Bureau: En ce qui concerne votre deuxième question, le problème de la coordination pourra être résolu seulement si ces délégations – on pense ici à quatre délégations – remplissent une tâche officielle. Si elles ne remplissent pas une tâche officielle, chacun en leur sein se sent libre de faire ce qu'il veut et de ne pas respecter

AB 2003 N 1431 / BO 2003 N 1431

la nécessité de coordonner son action avec les démarches entreprises par le Conseil fédéral et par notre diplomatie.

Je réponds à votre première question en disant qu'il est vraiment nécessaire d'avoir de petites délégations; il s'agit de cinq personnes qui sont responsabilisées, qui savent de quoi elles parlent et qui ne font pas que du tourisme.

Votre troisième question soulève un problème réel. Il y a beaucoup de parlementaires qui veulent aller à l'étranger, mais qui ne sont pas prêts à recevoir les hôtes de l'étranger quand ceux-ci viennent en Suisse. Mais c'est exactement en formant des délégations officielles, formelles, dans lesquelles on se trouve par mandat du Parlement, qu'on peut obtenir que cette réciprocité – voyager, mais aussi recevoir – puisse se transformer en une réalité.